

Nominations

Monseigneur Raymond Centène, Évêque de Vannes, nomme

M. le chanoine Adrien Collet, chapelain du Sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, tout en restant membre du Chapitre cathédral de Vannes.

M. l'abbé Joël Bernard, prêtre accompagnateur de la pastorale des Jeunes au Pays d'Auray, outre sa fonction actuelle.

Monsieur Marc Jouan, diacre, délégué épiscopal à la diaconie.

Donné à Vannes, le 28 novembre 2018.

+ Raymond Centène
Évêque de Vannes

P. Gabriel Jégouzo
Chancelier

Conseil presbytéral - Élections

Voici le résultat des élections dans les collèges spécialisés.

Ont été élus :

Collège Pôle Prêtre : André Guillevic, Louis de Bronac, Simon Baron,

Collège Pôle Prophète : Hervé Le Berre, Charlemagne Tchedjinnahou, Frédéric Fagot,

Collège Pôle Roi : Jean-Marc Harnois, Jean-Pierre Penhouët, Hervé Perrot,

Collège Prêtres retirés chez eux : Jean Le Berrigaud,

Collège Prêtres retirés en Maisons diocésaines : Bernard Théraud,

Collège Religieux-Prêtres : Victor Cousseau [des Pères Spiritains].

Fait à Vannes, le 4 décembre 2018.

Le bureau des élections, J.-Y. Le Saux, G. Jégouzo, H. Le Berre et A. Leclerc.

Comme prévu par les statuts, on doit procéder maintenant aux élections territoriales : les Pays (8) et le nouveau doyenné de Ploërmel.

Les archiprêtres des Pays et le doyen de Ploërmel sont invités à organiser ces élections, comme il est prévu aux articles 8 et 9 des statuts, et cela d'ici le 30 janvier 2019.

Les résultats seront à envoyer au Bureau des élections au CP - Évêché - CS 82003 - 56001 VANNES Cedex.

Statuts

Article 8. Pays de Vannes, 3 délégués - Pays de Guer, 1 délégué - Pays de La Roche-Bernard, 2 délégués - Pays de Lorient, 4 délégués - Pays du Faouët, 2 délégués - Pays d'Auray, 2 délégués - Pays de Pontivy, 2 délégués - Pays de Locminé, 1 délégué - Doyenné de Ploërmel, 2 délégués.

Article 9. Le vote se fait par correspondance ou à l'occasion d'une réunion. Chacun indique 1 ou 2 ou 3 ou 4 noms selon ce qui est déterminé par Pays. Au premier tour, la majorité absolue est requise pour être élu. Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

Évêché de Vannes, le 5 décembre 2018.

P. Gabriel Jégouzo, chancelier

Monseigneur Raymond Centène a honoré du diplôme et de la médaille du Mérite diocésain, au cours de l'année 2018 :

Madame Monique Bazin, employée de presbytère à Mauron,

Madame Eliane Le Roch, catéchiste, permanente de l'Action catholique des femmes, LEME à Saint-Guen à Vannes,

Madame Colette Lahaye, secrétaire paroissiale à Arradon,

Madame Michelle Thébault, secrétaire et animatrice bénévole à la paroisse Notre-Dame de Lourdes à Vannes,

Monsieur Gérard Thibault, sacristain à Pleucadeuc.

Vannes, le 1er décembre 2018.

P. Gabriel Jégouzo, chancelier

Évêché Registres de catholicité

Aux curés, recteurs et administrateurs

Les registres 2019 sont prêts. Vous pouvez les prendre à l'accueil à l'évêché.

P. Gabriel Jégouzo, chancelier.